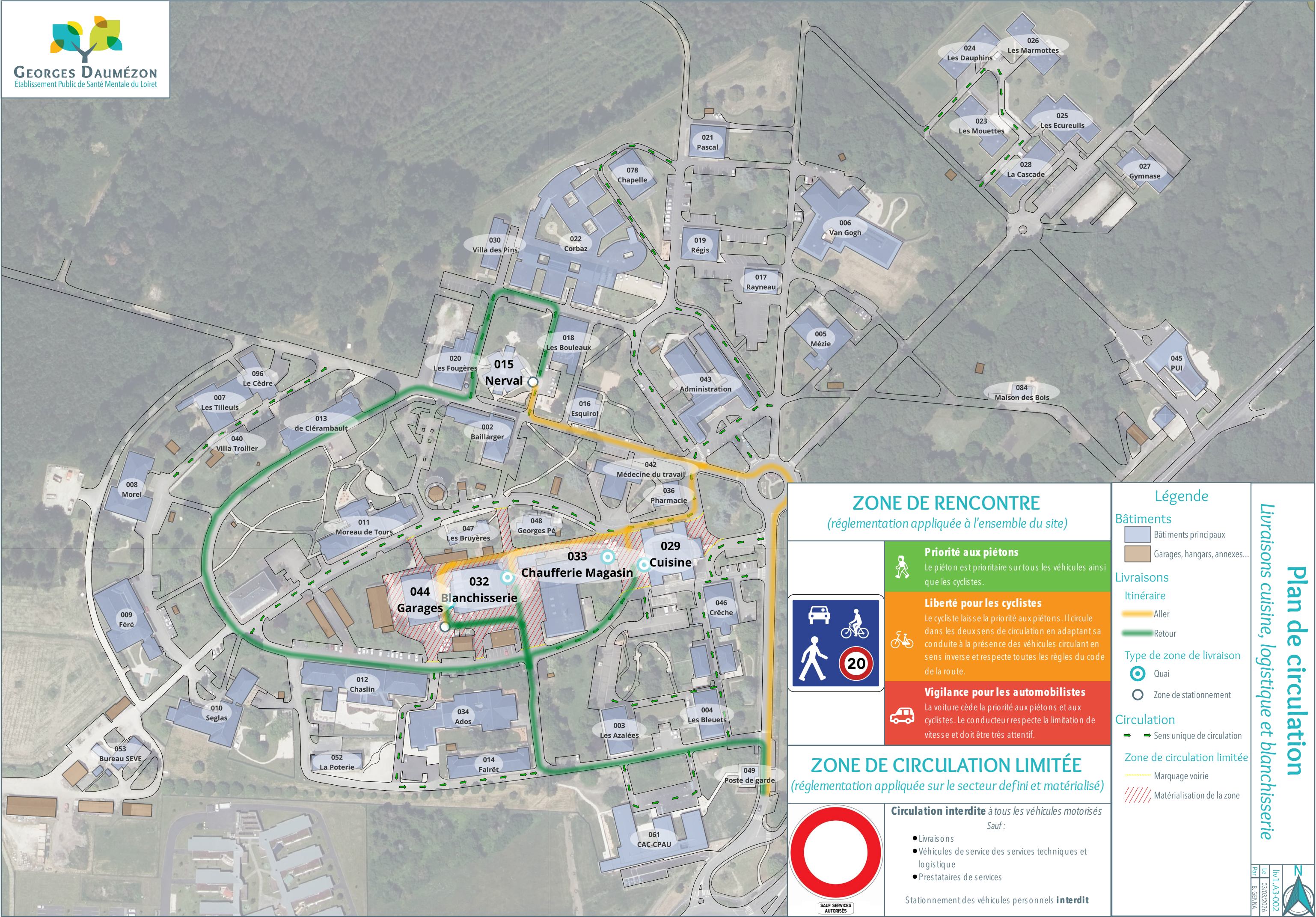




ZONE DE RENCONTRE

(réglementation appliquée à l'ensemble du site)

- 

Priorité aux piétons
Le piéton est prioritaire sur tous les véhicules ainsi que les cyclistes.
- 

Liberté pour les cyclistes
Le cycliste laisse la priorité aux piétons. Il circule dans les deux sens de circulation en adaptant sa conduite à la présence des véhicules circulant en sens inverse et respecte toutes les règles du code de la route.
- 

Vigilance pour les automobilistes
La voiture cède la priorité aux piétons et aux cyclistes. Le conducteur respecte la limitation de vitesse et doit être très attentif.



ZONE DE CIRCULATION LIMITÉE

(réglementation appliquée sur le secteur défini et matérialisé)



- Circulation interdite à tous les véhicules motorisés**
Sauf :
- Livraisons
 - Véhicules de service des services techniques et logistique
 - Prestataires de services
- Stationnement des véhicules personnels **interdit**

- #### Légende
- Bâtiments**

 -  Bâtiments principaux
 -  Garages, hangars, annexes...
- Livraisons**

Itinéraire

 -  Aller
 -  Retour

Type de zone de livraison

 -  Quai
 -  Zone de stationnement

Circulation

 -  Sens unique de circulation

Zone de circulation limitée

 -  Marquage voirie
 -  Matérialisation de la zone